



[apprentissage] liquidation judiciaire

Par **SEBASTIEN78**, le **17/06/2008 à 15:28**

Bonjour a tous, rnrnje vous explique mon probleme, je viens d'effectuer ma premiere année en alternance dans un magasin pour mon bac pro commerce, rnrncelle ci viens donc de fermer pour cause de liquidation judiciaire, rnrnMon probleme se pose au niveau de mes indemnités, rnrnce qui m'a été dit dans mon rendez vous aujourd'hui a LEXAD IDF qui s'occupe des salariés et que mes indemnités sont le moi de mai qui ne m'a pas été payé ainsi que le mois de juin jusqu'au 19 juin date de casse du contrat ainsi que mes congés payés. rnrnJ'ai entendu dire et lu quelques articles parus que dans ce genre de cas il etait possible de demander ces salaires qui aurait dû être perçus jusqu'à la fin de mon contrat qui s'achever pour ma part en aout 2009. Le liquidateur m'a dit aujourd'hui que le seul moyen de toucher ces indemnités etait de passer au Conseil de Prud'hommes (ce que je savais deja) et de pouvoir prouver le prejudice moral du au fait de la fermeture de l'entreprise. rnrnPourtant j'avais cru lire que le simple fait de la cassure du contrat portait prejudice à l'apprenti concerné et qu'il etait en droit de demander et de recevoir ces indemnités. rnrnJe vous demande alors conseil a ce sujet qui reste assez vague pour ma part. rnrnCordialement Sebastien.